

GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

LISEZ LE GUIDE !



*C*E GUIDE EST NOTRE OUTIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION. IL S'ADRESSE À TOUS EN APPORTANT DES REPÈRES, DES RÉFLEXES, POUR AGIR DANS UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES. DE MÊME, IL SERAIT PRÉTENTIEUX D'IMAGINER RÉDUIRE EN QUELQUES FICHES L'INTÉGRALITÉ DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE, SUR L'AGENT PUBLIC.

AFIN DE RÉALISER CE GUIDE, DES CHOIX ONT ÉTÉ OPÉRÉS ET ONT CONDUIT À RÉSUMER PARFOIS CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES ET À RETENIR LES RÉFLEXIONS DE CERTAINS AGENTS.

IL SE VEUT EN EFFET UN OUTIL PRAGMATIQUE, MIS À LA DISPOSITION DE TOUT AGENT PUBLIC, QUELLE QUE SOIT LEUR CATÉGORIE, PERMETTANT DE FORMALISER ET DE VALORISER DES PRATIQUES MANAGÉRIALES APPROPRIÉES AUX ENJEUX ACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

DE CE POINT DE VUE, LE GUIDE N'A EN CONSÉQUENCE PAS POUR VOCATION D'ÊTRE LU IN EXTENSO MAIS PLUTÔT PAR NUMÉRO D'APPARITION, SELON LES THÉMATIQUES À DÉVELOPPER. IL SERA ALORS RÉACTUALISÉ CHAQUE MOIS.

Fonction Publique 

Agent Public 

Carrière 

Droits et Devoirs 

Auteur: D.C.C / SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

N°2 AOÛT 2022

LA NOTION DU MOIS : " L'AGENT PUBLIC "

Le statut général de la Fonction Public est riche en spécificités que nous vous invitons à découvrir quelques unes dans cette deuxième apparition de "Le Guide l'Agent Public, réservée à la notion de "l'Agent Public".

En effet, derrière nos services publics, il y a des femmes et des hommes, qui les font vivre, dans différentes entités administratives. Les usagers attendent légitimement beaucoup des services publics. Pour que les politiques menées par le Gouvernement trouvent une réalité concrète dans leur vie quotidienne, l'action publique doit être plus simple, plus proche, plus efficace, et plus juste. Telle est la mission de ces femmes et ces hommes appelés agents publics de l'Etat définis par les dispositions statutaires.

Ainsi régis par la **Loi N°001/2005 du 4 février 2005, portant Statut général de la Fonction Publique** en ces articles 6, 7, 9, 15, stipulent : « **Nul ne peut être agent public s'il ne remplit les conditions générales prévues par la présente loi.**

- **Ont qualité d'agent public, les personnes recrutées pour exercer une ou plusieurs activités d'intérêt général, conformément à l'article 2.**

- **Les agents publics sont regroupés en deux catégories :**

- * **les agents publics permanents,**
- * **les agents publics non permanents ;**

Sont agents publics:

- **les fonctionnaires civils de l'Etat, de la fonction publique parlementaire, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique de l'éducation et de la fonction publique locale,**

- **les magistrats,**

- **les greffiers,**

- **les militaires des forces de défense,**

- **les agents des forces de sécurité, les agents de l'administration pénitentiaire**

- **les agents des services publics en concession occupant certains emplois définis par les contrats de concession,**

- **les agents permanents des établissements publics personnalisés,**

- **les contractuels de l'Etat, de la fonction publique parlementaire, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique de l'éducation et de la fonction publique locale,**

- **les contractuels des forces de défense,**

- **les contractuels des forces de sécurité,**

- **les contractuels de l'administration pénitentiaire,**

- **les contractuels des organismes publics personnalisés ».**

D'après les chiffres de la Direction générale du Budget et des Finances publiques (DGBFIP), à fin septembre 2021, le secteur public (hors collectivités locales) comptait **102 522 agents** contre **101 255** à la même période en 2020, soit une progression de **1,3%**. Notons que dans cet effectif, toutes les professions sont représentées.

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

N°2 AOÛT 2022

PORTRAIT

Dans ce second numéros de "le Guide de l'Agent Public", nous rendons un vibrant hommage à tous les agents publics de l'État disparus. Merci pour vous loyaux services.

Nous pensons tout spécialement à un illustre agent public qui nous a quitté récemment, **feu Aimé Brice SACKYS Directeur Général de l'École Nationale d'Administration (ENA) de 2019-2021**

Né le 15 Mai 1962 à Mouila, et diplômé de l'ENA, de la huitième promotion section diplomatie, baptisé Casimir OYE MBA, **Aimé Brice SACKYS** avait été recruté à la Fonction Publique le 1er Juillet 1991.

Après son passage à la Primature et au cabinet du 1er Président du Sénat, il intègre le Ministère en charge de la Fonction Publique en novembre 2006 en qualité de Directeur Général Adjoint de la Fonction Publique. Puis, le 30 juillet 2009, il va être promu Directeur Général de la Fonction Publique, fonction qu'il va exercer jusqu'au 25 mars 2019 lorsqu'il sera nommé Directeur Général de l'École Nationale d'Administration; et ce, jusqu'à son décès le 17 novembre 2021.



Ce haut cadre de l'administration publique aura passé plus de 15 ans au sein du Ministère de la Fonction Publique. Aussi, pouvons-nous retenir de lui sa rigueur professionnelle, son sens du devoir. L'une de ses plus belles réalisations étant la mise en place des Directions Centrales des Ressources Humaines au sein des départements ministériels.

CITATIONS DU MOIS

« La formation est l'essence de tout succès ».

Arnaud Boti Publiciste, Marketing Manager Concepteur de "BowlStock" application VBE.

